



Pourvoi devant l'assemblée plénière

Par lilouHG

Bonjour,

Est - il possible de former un pourvoi en cassation (réunie en assemblée plénière !) sans passer par un premier pourvoi en cassation ?

C'est-à-dire se pourvoir devant l'assemblée plénière après la première cours d'appel ?

Si oui, dans quelles conditions ?

bien à vous.